

Réf: Dossier N° 018355

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « ECHELLE CONSTRUCTION » en abrégé « EC SARL »

Siège social Abidjan, Cocody, RIVIERA PALMERAIE-RESIDENCE  
NIMAGALA, LOT 97, ILOT 10

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/05/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 24/06/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ECHELLE CONSTRUCTION » en abrégé  
« EC SARL »

Objet : - L'étude, le conseil, l'expertise, l'ingénierie et toutes prestations de services dans le cadre des activités décrites dans toutes activités pouvant être exercées dans le cadre commercial ou tout autre du système, prospection, gestion, coordination, mise en œuvre et suivie de tous services, relevant dans les secteurs tant publics que privé, à l'échelle locale, régionale, nationale, ou internationale, des domaines de la construction bâtiment et route, travaux génie-civil, hydraulique, électricité générale.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées

de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, RIVIERA PALMERAIE-RESIDENCE NIMAGALA, LOT 97, ILOT 10

Dirigeant(s) : M ADAMA SAWADOGO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-02505 du 21/07/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°17985/GTCA/RC/2021 du 21/07/2021

